

Contrat de plan Etat-Region (CPER) 2014-2020

Consultation sur le projet de stratégie pour la Guadeloupe

Le CPER 2007-2013 arrivant à son terme, un nouveau contrat doit être élaboré d'ici à l'été 2014. Il s'agit, dans un premier temps, d'établir une stratégie globale esquissant, à partir d'un diagnostic des besoins du territoire, les domaines d'intervention prioritaires du nouveau contrat. **Ce projet de stratégie fait l'objet du document joint, sur lequel nous vous invitons à faire part de vos commentaires et suggestions avant le 31 janvier 2014.**

Le CPER 2007-2013 a permis des avancées significatives pour le territoire

Malgré une croissance soutenue au cours des 20 dernières années, la Guadeloupe accusait toujours, au moment de l'élaboration du précédent contrat, des retards dans des domaines clés tels que les infrastructures de base, la recherche, la cohésion sociale, l'accès à la culture et à la formation, etc.

Le CPER 2007-2013 a permis d'apporter une contribution significative à la réalisation de projets dans ces différents domaines, avec une enveloppe globale de 327 M€, dont 164 M€ accordés par l'Etat, 115 M€ par le conseil régional et 48 M€ par le conseil général.

Des ouvrages emblématiques ont ainsi pu être réalisés ou engagés (campus universitaire de Basse-Terre, projets de rénovation urbaine dans l'agglomération pointoise, barrage Dumanoir, centre des Arts de Pointe-à-Pitre, centre gérontologique du Raizet) mais aussi de nombreuses opérations qui, bien que de moindre ampleur, ont permis de réelles avancées dans des secteurs tels que la recherche, le traitement des déchets, l'eau et l'assainissement, la production d'énergie solaire, etc.

Le CPER 2014-2020 : une stratégie déterminante pour le développement futur de la Guadeloupe

Une circulaire du Premier ministre du 26 novembre 2013 a fixé le cadre d'élaboration du futur contrat. Celui-ci doit comporter **une partie stratégique**, objet de la présente consultation, et une **contractualisation** sur des opérations, qui interviendra au printemps, pour une signature du contrat à l'été 2014.

La réflexion stratégique s'articule autour de **six thématiques prioritaires** et doit permettre, pour chacune d'entre elles, de définir les objectifs de politique publique sur lesquels s'accordent les acteurs régionaux :

- infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations ;
- aménagement urbain durable ;
- gestion des ressources énergétiques et environnementales (transitions énergétiques et écologiques) ;
- développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence ;
- cohésion sociale et employabilité ;
- développement économique durable (comprenant le développement de l'économie numérique).

Ces six thématiques seront complétées de **deux volets particuliers** : le premier concerne les priorités d'investissement en matière de mobilité multimodale, le second porte sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Enfin, **deux documents seront annexés** au CPER : la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique du territoire (SCORAN), déjà élaborée, mais qui fera l'objet d'une actualisation ; la stratégie pour l'emploi, l'orientation et la formation professionnelle.

Chacun de ces éléments (six thématiques, deux volets spécifiques, deux documents annexes) a fait l'objet d'une première réflexion, menée par un groupe de travail partenarial conduit par les services de l'Etat et du conseil régional, et donné lieu à l'établissement d'une fiche. L'ensemble de ces fiches constitue le projet de stratégie soumis à consultation.

Vos remarques et propositions d'amélioration de ce document pourront être adressées par courriel aux adresses suivantes :

- Préfecture : Sophie Bergogne, sophie.bergogne@guadeloupe.pref.gouv.fr, 05 90 99 39 23

- Conseil régional : Harry Moreno, harry.moreno@cr-guadeloupe.fr, 05 90 80 51 14 poste 42 57